CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E182254** **VALABLE JUSQU'AU** **15/06/2027**

ÉDITÉ LE 24/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2005

Raison sociale : SUD AMENAGEMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/04/2025

Capital : 5 000

24 IMPASSE MARIE CURIE
30870 CLARENSAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIMES 48517193800049

Siret : 485 171 938 00049

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9254142-1

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 141565354

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 141565354

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 09 63 61 93 02 **Fax :** 09 70 60 57 61

Portable : 06 25 63 62 87

Responsabilité légale :
LUTAUD SYLVAIN LAURENT PASCAL PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : sudamenagementsarl@gmail.com

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 976 391 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	17	25/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/04/2026 10:49

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.